

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1898
CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1898

PETIT GROS
A L'ÉCU AUX QUATRE LIONS

FRAPPÉ A WEERT

PAR THIERRY DIT LOEF DE HORNES

(† 1390)

La seigneurie de Hornes occupait un assez vaste territoire entre la Meuse, la Gueldre et le Brabant; elle comprenait bon nombre de bourgs et de villages, dont deux des principaux étaient *Weert* et *Wessem*, localités qui nous ont laissé des souvenirs numismatiques des anciens possesseurs du pays.

Les seigneurs de Hornes relevèrent des comtes de Looz jusqu'en 1361, date de la mort de Thierry de Heinsberg, dernier comte souverain de Looz. Ils passèrent à cette époque sous la suzeraineté des princes-évêques de Liège.

La seigneurie de Hornes fut érigée en comté, en faveur de Jacques de Hornes, par l'empereur Frédéric IV, par diplôme donné à Neustat, le vendredi après la fête de l'apôtre saint Thomas de l'année 1450 (1).

(1) *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wessem, Ghoor et Kessenich*, par J. WOLTERS, annexe n° 23, p. 244.

L'origine de l'ancienne et illustre famille de Hornes n'est pas bien établie. On s'accorde assez généralement à la faire descendre des comtes de Looz, issus eux-mêmes des anciens comtes de Louvain, souche des ducs de Brabant. Cette opinion semble confirmée par un diplôme de Charles II, roi d'Espagne, conférant le titre de prince au comte Eugène-Maximilien de Hornes.

Les monnaies frappées dans la seigneurie de Hornes à l'époque du moyen âge et retrouvées jusqu'ici, sont fort peu nombreuses. Presque toutes sont des copies serviles et à bas titre de pièces contemporaines de princes voisins. Cette circonstance permet cependant de croire que ce monnayage a dû être assez actif puisqu'il devait constituer, ainsi exercé, une importante source de revenus pour ses auteurs.

THIERRY DIT LOEF DE HORNES (+ 1390).

Ce seigneur était le troisième fils de Guillaume V, de Hornes, et d'Else ou Élisabeth de Clèves, sa seconde femme. Il fut surnommé *Loef* pour le distinguer d'un de ses frères, Thierry de Hornes, sire de Perwez et de Cranembourg, second fils des mêmes personnages. Guillaume VI, leur aîné, qui avait succédé, en 1345, à son frère consanguin, Gérard III, de Hornes, seul fils du premier mariage de Guillaume V, de Hornes, mourut lui-même en 1357, laissant deux fils, dont le plus

âgé était Guillaume VII. Ce jeune prince, encore mineur lors de la mort de son père, ne doit pas avoir pris immédiatement en mains les rênes du gouvernement, car nous connaissons une charte, datée du 18 octobre 1366, par laquelle *Didderic Luefher van Huerne en van Altena*, règle avec Henri, sire de Diest, différents points concernant la dot de sa sœur Élisabeth de Hornes (1). Une deuxième charte du même, du 1^{er} novembre 1367, est relative au même objet (2).

Il résulte d'ailleurs d'un relief de 1367 (3) que Thierry-Loef avait une part indivise dans le pays de Hornes et qu'il administrait en même temps, en qualité de tuteur, les biens de son neveu Guillaume VII, qui y est appelé : *Domicellus Wilhelmus de Hoerne, dominus de Altena, de Haerstal, etc.* Le partage définitif, en date du 31 octobre 1368 (4), parle de comptes à rendre par Thierry-Loef pour la période pendant laquelle il avait gouverné les pays de Hornes et d'Altena et pour celle de sa tutelle pour Guillaume VII.

La numismatique confirme ces faits, car des monnaies frappées par Thierry-Loef à Weert,

(1) *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et sur les anciennes seigneuries de Weert, Wessem, Ghoor et Kessenich*, par J. WOLTERS, annexe n° 12, p. 230.

(2) *Ibid.*, annexe n° 13, p. 231.

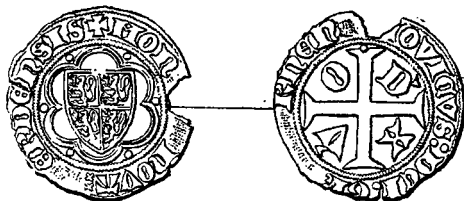
(3) *Le Livre des fiefs du comté de Looz*, par DE BORMAN, p. 61.

(4) *Histoire généalogique de la maison de Hornes, extraite du dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, par F.-V. GOETHALS, pp. 215 et suiv.

soit comme seigneur de la terre de Hornes, soit comme tuteur de son neveu, sont parvenues jusqu'à nous.

Van der Chijs (1) donne un curieux botdrager de ce dynaste, imité de celui de Louis de Male, comte de Flandre. Thierry-Loef y prend le nom de *Lovicus*, latinisation heureuse du nom de *Loef* ou *Luef* et forme qui offre, en outre, le précieux avantage de ressembler beaucoup au *Ludovicus* du botdrager de bon argent copié par notre dynaste.

Le petit gros à l'écu aux quatre lions, que nous faisons connaître aujourd'hui, est fidèlement imité de celui qui fut forgé, à Vilvorde, par Jeanne et Wenceslas de Brabant. En voici le dessin et la description :



Droit. Écu écartelé à quatre lions dans un entourage de six arcs de cercle. Un globule se voit dans chacun des angles de cet entourage.

Légende : † MON ✕ NOV ✕ .. ERDEN-
SIS (*Moneta nova Vierdensis*) (2).

(1) *De muntten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, enq. V, pl. XI, n° 2.

(2) Nous croyons que la légende du droit de notre pièce doit se lire : *Moneta nova Vierdensis*. Il y a, en effet, place pour deux lettres

Rev. Croix pattée, cantonnée des lettres : D' —
X — V' — O.

Légende : · OVICVS · DEI · GR ···· RDEIN (*Lovicus Dei Gratia Dominus (?) Hornensis*).

Bas argent.

Notre collection.

Ce gros étant ébréché, nous n'en donnons pas le poids.

La pièce que nous venons de décrire est, moins les légendes, une copie servile du gros si connu de Jeanne et Wenceslas. L'écusson, comme sur le prototype, porte quatre lions, mais aucun n'a la queue fourchue, contrairement à ceux de la pièce brabançonne. On n'y voit pas la moindre trace des cors ou trompes, armoiries des de Hornes.

Quant aux lettres D', X, V', O cantonnant la croix du revers, nous n'en avons trouvé aucune interprétation satisfaisante.

Il est à remarquer que notre gros ne mentionne pas le nom de la seigneurie d'Altena.

Voilà donc retrouvée une deuxième monnaie de Hornes avec le nom de *Lovicus* seul. L'existence de notre pièce est une preuve de plus que les gros au lion donnés par van der Chijs à Thierry-Loef et portant : *Diric*, *Theod* ou *Dederic* comme nom du dynaste qui les a fait forger, doivent être enle-

entre *nova* et *erdensis* : ces deux lettres seraient un V, de la forme de ceux qui se trouvent sur les gros au lion de Weert, donnés par VAN DER CHIJS, pl. XXX, nos 2 et 3, et un I, et nous arriverions ainsi à la même lecture pour le nom de l'atelier monétaire que sur ces deux monnaies.

vés à ce seigneur pour être donnés à Thierry de Hornes, seigneur de Perwez et de Cranembourg, propre frère de Thierry-Loef de Hornes et qui avait hérité de Perwez et de Cranembourg de son oncle Thierry de Hornes, seigneur de Perwez, de Cranembourg et de Ghestel, mort après 1363. M. le baron de Chestret de Hanéffe, qui connaît dans ses moindres détails l'histoire si compliquée des seigneuries du Limbourg, a établi cette attribution d'une façon incontestable (1).

L'histoire de la seigneurie de Hornes est assez embrouillée. Nous avons consulté, au cours de la rédaction de cette courte notice, la généalogie de la maison de Hornes, par Goethals, l'ouvrage de Wolters sur cette seigneurie, l'*Histoire du Limbourg*, par Ernst, le livre déjà mentionné de van der Chijs et des articles sur Hornes, publiés par MM. Chalon et Piot dans la *Revue belge de numismatique*.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1877, pp. 537 et suivantes.
